

REGLEMENTS DE LA COUPE MMG MUTUELLE MARE GAILLARD

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

ARTICLE 1 :

Le Comité Exécutif (CE) de la LAF délègue ses pouvoirs en matière disciplinaire à la Commission de Discipline.

La Commission de discipline est composée de 6 délégués (2 par ligue), non membres du CE. Ses membres sont désignés pour deux (2) ans.

ARTICLE 2 :

La Commission de discipline est habilitée à prendre toutes sanctions dans le barème ci-après pour tous faits constituant des faits répréhensibles, des manquements à l'éthique sportive ou une atteinte à la morale sportive.

ARTICLE 3 :

Les sanctions disciplinaires sont énoncées sans hiérarchie ni critère lié à la gravité. Les organes disciplinaires apprécient, en fonction des circonstances de l'espèce, l'opportunité de prononcer une ou plusieurs de ces sanction(s) disciplinaire(s) et en déterminent la nature ainsi que le quantum.

Les principales sanctions que peuvent prendre le Comité Exécutif de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** et sa Commission de Discipline à l'occasion de tous litiges dont ils sont saisis ou pour toutes infractions de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, clubs ou associations sont les suivantes :

- le rappel à l'ordre ;
- l'amende ;
- la suspension
- l'interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation, et au déroulement des rencontres organisées ou autorisées par le Comité Exécutif
- la perte d'un ou de plusieurs matchs par pénalité ;
- le retrait de point(s) au classement d'une équipe dans le cadre de la compétition en cours
- la suspension de terrain ;
- la mise hors compétition ;
- l'interdiction d'engager une équipe dans la compétition ;
- la réparation du préjudice matériel causé ;
- l'inéligibilité à temps aux instances dirigeantes de la LAF

Toute sanction peut être assortie d'une amende.

Ces mesures ne peuvent intervenir qu'après notification aux assujettis (sauf pour les suspensions faisant suite à deux cartons jaunes) en ayant fait l'objet et après épuisement des voies de recours internes. Dans tous les cas ci-dessus énoncés, les organes disciplinaires doivent fixer la prise d'effet et les modalités d'exécution des sanctions

ARTICLE 4 :

Les sanctions prises par la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel devant le CE dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 5 du règlement sportif de la compétition.

ARTICLE 5 :

Les délégations sportives et les clubs sont tenus de respecter l'organisation matérielle et logistique de la compétition dans tous ses aspects.

En particulier, chaque délégation sportive devra être sous la responsabilité d'un chef de délégation désigné sur la liste officielle authentifiée par la ligue d'origine.

Ce responsable sera l'interlocuteur des officiels pour tous renseignements ou consignes en rapport avec la compétition.

ARTICLE 6 :

Les délégations devront, lors des déplacements terrestres, aériens ou maritimes, s'abstenir de tous comportements susceptibles de ternir l'image de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** et de ses associations affiliées.

Ces obligations sont valables également dans le cadre de l'hébergement et de la restauration. A ce sujet, toutes dégradations ou disparitions de biens constatées seront automatiquement mises à la charge des délégations fautives.

ARTICLE 7 :

Les délégations sont tenues de respecter le protocole mis en place pour la compétition :

- Participation aux conférences de presse
- Protocole d'avant match
- Protocole d'après match
- Réception d'après match

sous peine d'encourir,

- d'une part, l'une des sanctions visées à l'article 3 du présent règlement,

- d'autre part, la réduction ou la suppression, pour les équipes concernées, de la dotation financière à laquelle elles pourraient prétendre, eu égard à leurs classements sportifs au terme de la compétition.

Les officiels veilleront en particulier au strict respect du programme et des horaires fixés.

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés, en dernier ressort, par le Comité Exécutif.